



REGLEMENT INTERIEUR

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Ce règlement a pour but d'assurer le bon fonctionnement de l'école et ainsi de favoriser son projet éducatif dans un climat de confiance et de travail. Étant une école libre de confession catholique, notre école est animée par l'esprit évangélique. Chaque famille accepte ce caractère propre et s'engage à respecter ce règlement.

Il doit être lu et signé en bas de page. Un exemplaire sera gardé à l'école dans le dossier de l'élève et une copie sera donnée aux parents.

1) Respect de soi et des autres

Une attitude de respect est demandée à chaque enfant vis-à-vis de ses camarades et de toute personne rencontrée à l'école (parent, personnel bénévole, catéchiste, aide-maternelle, enseignant...). Chacun a le devoir de surveiller son langage et ses attitudes.

- **Chaque élève est responsable** de ses affaires personnelles (matériel, vêtements) et de tout ce qui est prêté par l'école (livres scolaires, livres de la bibliothèque, jeux, cahiers...) et du mobilier. En cas de dégradation ou de perte, il sera demandé le remplacement du matériel.
- **Le port de l'uniforme est obligatoire, l'entretien et la propreté est à la charge des parents.**
- Les élèves doivent renouveler leur matériel d'écriture régulièrement (stylos, crayon de papier, crayons de couleur, colle ...) de manière à toujours avoir du **matériel en état**.
- Tout le monde participe **à la propreté et au bon rangement** de son bureau, de la classe, de la cour. Chaque mois, des responsabilités sont attribuées aux élèves plus grands (nettoyage de la cantine, bibliothèque...).
- **Lors des récréations**, l'école met des jeux à la disposition des enfants. **Plusieurs élèves désignés chaque semaine sont responsables de la sortie et du rangement des jeux.**
- Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'apporter des jeux personnels à l'école sans accord préalable de l'équipe pédagogique. L'école décline toute responsabilité en cas de détérioration.
Nous rappelons aux parents et au personnel de l'établissement qu'il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école ou devant la grille. Il est également défendu d'entrer dans la cour avec un animal, même tenu en laisse.

2) L'uniforme

Le port de l'uniforme est obligatoire pour garantir l'unité de l'École Bourguignonne de la Sainte Enfance. Il est constitué d'un pull bleu roi (*lien : <https://urlr.me/PbF2eJ>*) et d'un polo blanc (*lien : <https://urlr.me/VtpEm2>*).

L'achat se fera en respectant le lien vers le fournisseur choisi par l'école. Un sous-pull blanc pourra être ajouté en cas de besoin.

Pour le bas, aucune référence n'est obligatoire ; les garçons devront porter un bermuda ou pantalon bleu marine, et les filles devront porter de préférence une jupe bleu marine au genou, ou bien éventuellement un pantalon ou bermuda bleu marine au genou, collant blancs, ou gris ou bleu marine (sans motifs).

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'élève (*voici notre code de réduction pour les étiquettes (A-qui-S : ALO2520)*)

Un courriel pour les références de la commande des uniformes sera envoyé avec la liste des fournitures.

Les blasons à coudre sur le sweat et les polos seront remis ultérieurement.

3) Vie scolaire

Un travail scolaire sérieux est exigé pour tous. **Le travail du soir doit être effectué avec soin sur le cahier du soir et les leçons doivent être apprises sérieusement.**

Régulièrement, les enfants rapportent leurs cahiers à signer. **Les parents en prennent connaissance, avec leur enfant, le signent et le font rapporter à l'école par leur enfant.**

Les cahiers, le travail de l'enfant et le livret scolaire ne doivent en aucun cas être annotés par les parents. Ils peuvent, si besoin, échanger par mail avec l'enseignant.

Sont interdits à l'école et pourront être confisqués :

- les chewing-gums, les bonbons, les sucettes, sauf pour les fêtes d'anniversaire des élèves. Un gâteau peut être préparé par les parents et sera partagé pendant la récréation du midi.
- les objets dangereux (canifs, cutters...)
- les médicaments (sauf sur prescription médicale avec information préalable des parents)
- les bijoux et objets de valeur
- les téléphones portables

L'école décline toute responsabilité quant à la perte ou au vol de tout objet non scolaire.

4) Santé du corps et de l'âme

Le CATÉCHISME est dispensé par les Carmélites de l'Enfant-Jésus deux fois par mois dans les locaux de l'EBSE. Quatre temps forts sont prévus sur l'année : les cours auront lieu alors au Sanctuaire toute la journée, arrivée et départ des enfants selon les horaires prévus par la Directrice, Mme Guedeney.

Pour le SPORT dispensé selon l'emploi du temps, **les élèves doivent avoir une paire de chaussures de sport, en plus de leurs chaussures, pour ne pas salir l'intérieur de l'école**

L'Ecole Bourguignonne de la Sainte Enfance recherche la SAINTETÉ. Aussi, chaque élève est nourri spirituellement :

- grâce à la prière quotidienne, consécration à l'Enfant-Jésus de Beaune le matin, et courte prière à chaque retour en classe,
- grâce aux cours réguliers de catéchisme et d'histoire sainte,
- grâce aux sacrements,
- grâce au lien étroit entretenu avec les Carmélites de Beaune.

Cette vie de foi est la colonne vertébrale de l'Ecole Bourguignonne de la Sainte Enfance. Les élèves auront aussi à cœur d'imiter les vertus de l'Enfant-Jésus. Chaque mois, une vertu sera plus particulièrement mise à l'honneur, avec une intention générale de prière, et un saint à imiter. Les parents sont invités à encourager les efforts de leurs enfants, dans la continuité de ce qui est mis en place à l'école.

5) Horaires

Chacun s'engage à **respecter les horaires de l'école**. Le retard d'un enfant perturbe le déroulement de la classe.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 h à 12h / 13h30 à 16h30

Les parents déposent les élèves au portail de l'école, allée Jules Senard. Le soir, les élèves sortent par le petit portillon côté mairie.

Le matin : Ouverture du portail à 8h30 jusqu'à 8h45.

Le soir : Ouverture du portail à 16h30 jusqu'à 16h40

Pour tous les élèves, l'entrée en classe se fait à 8h45. Les élèves passent au vestiaire, rejoignent leur classe et s'installent à leur place, dans le calme et le silence. **Les cours débutent par un temps de prière.**

En cas de retard à l'arrivée en classe et par mesure de sécurité, les parents doivent accompagner l'enfant jusqu'à la porte de la classe.

La sortie des élèves se fait à 16h30 : les élèves sont en rang, les enseignants n'autorisent la sortie des élèves que si le parent ou la personne désignée responsable attend devant le portail, ou si l'enfant est autorisé à sortir et rentrer seul chez lui.

Les jeux dans la cour ne sont plus autorisés après 16h30.

En cas de retard des parents à la sortie de classe, il est impératif de prévenir l'école qui prendra les mesures nécessaires pour la garde de l'enfant.

Les enfants seront alors dirigés à la garderie assurée par Marie VANDERCAMERE, ATSEM, qui proposera aux enfants soit de faire leur travail de classe pour les plus grands, soit de jouer avec eux ou de lire une histoire.

La garderie est assurée jusqu'à 17h30. Il est possible d'y inscrire vos enfants :

Merci de noter ci-dessous vos souhaits

Jours où vous souhaitez inscrire vos enfants à la garderie :

☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

Pour garantir la sécurité des enfants, il est recommandé de ne pas les laisser jouer derrière l'église et de les garder sous surveillance.

Il n'y aura pas de garderie le vendredi soir, veille des vacances scolaires pour permettre à Marie et aux 2 familles volontaires de faire un ménage plus complet de l'école.

6) Restauration

Les parents qui le souhaitent peuvent laisser leur enfant à l'école sur le temps méridien ; il se déroulera sous la surveillance et la responsabilité de Marie VANDERCAMERE, ATSEM.

- **Chaque enfant apporte son repas complet ainsi que l'intégralité des couverts dans un sac isotherme fermé, tout devant être marqué à son nom** : un contenant dans lequel l'enfant puisse manger son repas déjà chaud (et déjà découpée), un couteau à bout rond, une fourchette, une petite cuillère, une gourde et une serviette en tissu, ceci pour chaque enfant.
- Chacun mange proprement et calmement **à la place qui lui a été attribuée.**
- La nourriture se respecte et ne se gaspille pas et elle n'est pas échangée entre les élèves.
- Les enfants sont polis avec les personnes de surveillance, les respectent et obéissent.
- Le repas ne débute que lorsque tous les enfants sont installés, et **la table bénie.**
- A la fin du repas, chaque enfant range sa vaisselle dans son sac (la vaisselle ne pouvant pas être faite à l'école) et nettoie sa place. Les parents veilleront à ne pas utiliser de vaisselle jetable mais réutilisable.
- Chacun est attentif à son voisin et le laisse manger à son rythme et tranquillement.
- Le temps du repas est un moment d'échange et de calme, sous la surveillance de Marie. Pendant la pause méridienne, les élèves demandent à Marie pour aller aux toilettes, et n'y vont qu'un par un.

Après le repas, et lorsque les tables ont été nettoyées, les enfants ont un temps de silence et de lecture obligatoire de 15 minutes puis ils sortent pour 30 minutes de jeux extérieurs dans la cour.

Les enfants ne devront en aucun cas rester jouer, lire ou travailler dans les classes. Ils ne peuvent pas rentrer dans le couloir bibliothèque sans l'autorisation d'un adulte.

Une exclusion de la cantine ou des sanctions pourront être prises **en cas de non-respect de ces règles ou de problème de comportement d'un élève**

7) Ménage de l'école

Le ménage est effectué chaque jour de la semaine par Marie. Les familles (par deux) s'engagent à venir avant chaque vacances scolaires pour faire un ménage plus complet et laisser l'école propre pour la rentrée ! Le planning est établi en début d'année par le bureau en concertation avec toutes les familles. Chacun s'engage à respecter ce planning ou à permutation avec une autre famille en cas d'empêchement.

8) Absences

Toute absence doit être signalée par téléphone le jour même et justifiée par un mot écrit lors du retour de l'enfant. Un certificat médical est exigé pour plus de 2 jours d'absence.

Mme la Directrice communiquera le calendrier des congés scolaires dès le jour de la rentrée, chacun se doit de le respecter.

9) Sanctions

Pour tout manquement à ce règlement ou au travail exigé, une sanction **adaptée** à la faute commise sera prise par l'enseignante, la direction ou le conseil des maîtres ; les parents en seront informés.

Après 3 avertissements, une exclusion temporaire pourra être prononcée pour une durée décidée par le conseil de l'équipe pédagogique. En cas de fait grave ou d'actes répétés, un renvoi définitif pourra être prononcé par un conseil de discipline.

Les sanctions s'adressant à un élève doivent être considérées comme des dispositifs lui permettant de grandir et d'évoluer positivement, selon une philosophie salésienne. Elles doivent également permettre d'envisager **un dialogue « parent-enfant-enseignant-direction »** afin que l'enfant puisse comprendre le sens et la portée de la sanction. Ce dialogue permet d'accomplir une œuvre d'éducation, au sein de laquelle l'enfant est appelé à grandir et se sentir aimé, dans la confiance.

10) Médiation

Plusieurs médiateurs, nommés par l'association des Coursons, seront amenés à intervenir en cas de discorde entre un enseignant et les parents d'un élève. Ils auront pour mission de se mettre à l'écoute des parties et de résoudre le conflit. Les parents et l'enseignant concernés se rendront à l'avis des médiateurs.

11) Adhésion à l'association des Coursons - Mise à disposition des talents - Engagement des familles

- L'Ecole Bourguignonne de la Sainte Enfance est une école libre et indépendante. Elle ne reçoit aucune aide publique. Pour son bon fonctionnement et pour la garantie de sa pérennité, il est nécessaire de partager des responsabilités au sein de l'association. Chacun peut y trouver sa place selon ses talents et avec beaucoup de bonne volonté.
- L'adhésion s'élève à 20€ et elle est obligatoire pour chaque famille ainsi que la présence à l'assemblée générale qui a lieu une fois par an, en octobre.
- Les parents sont régulièrement sollicités pour le ménage mais également pour aider dans l'organisation d'événement, la kermesse, le spectacle de fin d'année, les éventuelles sorties scolaires, les travaux...

- **Merci de cocher le domaine dans lequel vous pourrez aider l'association :**

o Bureau d'association : Présidence, Trésorerie, Secrétariat

o Communication : site internet de l'école, impressions de flyers, photos, vidéos, lettre aux amis bienfaiteurs, journal ...

o Evènements : ventes au profit de l'école, kermesse, concert de Noël

o Recherche de dons et mécènes

o Travaux et entretien : petite plomberie, bricolage...

o Autre :....

Règlement intérieur lu et approuvé par

Madame, Monsieur _____

Représentants légaux de l'enfant / des enfants _____

Date :

Signatures :